



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00082

Numéro SIREN : 817 930 613

Nom ou dénomination : SAS 221B BAKER STREET

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2017 sous le numéro de dépôt 5004

**SAS 221B BAKER STREET**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 30 000 euros  
Siège social : 20 Rue Monge  
21000 DIJON  
RCS DIJON 817 930 613

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le ..... 5 SEP 2017  
sous le n° A 5004

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09.05.2017**

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai à dix-huit heures

Les associés de la SAS 221B BAKER STREET au capital de 30 000 euros divisé en 300 actions, dont le siège social est à DIJON (21000), 20 Rue Monge  
Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation de la présidence.

L'assemblée est présidée par M. Valentin VOINSON, Président, il constate la présence à l'assemblée de :

- M. Valentin VOINSON, propriétaire de cent cinquante actions,  
ci ..... 150 actions
- M. Adrien CHARPENTIER, directeur général, propriétaire de cent cinquante actions,  
ci ..... 150 actions

Total égal au capital social, cinq cent actions sociales, ci..... 300 actions

Il est noté la présence de M. Johan COULOMBEZ à cette assemblée générale.

M. Valentin VOINSON constate que l'assemblée générale réunit la totalité des actions et qu'en conséquence, elle peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'ordre du jour de ladite assemblée est le suivant :

- Agrément d'un nouvel associé
- Cession des actions
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts
- Constatation de la démission d'un directeur général
- Nomination d'un nouveau directeur général
- Formalités correspondantes
- Questions diverses

Puis, Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du président,
- Le projet des résolutions soumis au vote de l'Assemblée

VU  
ADP

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président donne alors lecture du rapport du président.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes correspondant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE Résolution - Agrément de nouvel associé**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à la loi et à l'article 18 des statuts : Johan COULOMBEZ, 2 B Rue Siméon à DIJON (21000)

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME Résolution - Modification du capital social**

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession d'actions autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

#### **Article 8 - Capital social**

Suite à la cession d'actions sociales en date du 09 Mai 2017 :

Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros, ci 30 000 euros.

Il est divisé en 300 actions de 100 euros chacune, entièrement (ou partiellement) libérées et de même catégorie, numérotées de 1 à 300, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- M. VOINSON, à concurrence de cent cinquante actions, numérotées de 1 à 150, en rémunération de ses apports et de 75 actions, numérotées de 151 à 225 suite à la cession du 09/05/2017, ci 225 actions

- M. COULOMBEZ, à concurrence de soixante-quinze actions, numérotées de 226 à 300, suite à la cession du 09/05/2017, ci 75 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, ci 300 actions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

---

### TROISIEME Résolution – Nomination Directeur Général


L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Adrien CHARPENTIER de ses fonctions de directeur général en date du 31 décembre 2016 et désigne comme directeur général Monsieur Johan COULOMBEZ, né le 28 Mai 1987 à Grasse (06) demeurant 2 B Rue Siméon à DIJON (21000), à compter de ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus personne ne demandant plus à la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

M. Valentin VOINSON



M. Adrien CHARPENTIER

